

SÉANCE du 25 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le douze juin s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire de Charly-sur-Marne.

Présents : Mme LAVA Francine, M. CHRISTOPHE Pierre, Mmes HUVIER Odile, JOBE Nicole, MM. BOUCHER Jean-Claude, FALLET Jean-Luc, Mme SANCHEZ Marie, M. MONNERA Jean, Mmes NAUDÉ Marie-Josèphe, ROULINAT Nathalie, MM. DUMAY Bruno, SEMBENI André, Mme PETIT Marie-Christine, M. ROBERT Denis.

Absents ayant donné pouvoir : M. FOURRÉ Georges à M. LANGRENÉ Claude – M. FRANKE Claude à M. BOUCHER Jean-Claude – M. ROMÉLOT Jean à M. FALLET Jean-Luc – M. BESSÉ Jean-Pierre à M. SEMBENI André.

Absents : Mlle MATUCHET Lucie, M. GUIBERT Romain.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance, M. CHRISTOPHE Pierre.

Le compte-rendu de la séance du 15 mai 2012 est adopté à l'unanimité, sans observations.

ORDRE DU JOUR

INTERVENTION DE LA COMPAGNIE DU VENT

Le Maire accueille Alina CHIRITA et Julien COULON représentant la Compagnie du Vent et leur donne la parole pour exposer leur projet. Après un rappel de la présentation de leur société, leur mission, des sites éoliens existants, ils présentent le projet d'extension du parc de la Picoterie avec un maximum de huit machines.

Après le débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'extension du parc de la Picoterie à Charly-sur-Marne.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ VOIRIE ROUTE DU MONTHUYS

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux de voirie "route du Monthuys".

La Commission d'appel d'offres a ouvert trois offres :

- Ent. GOREZ 62 225,25 € TTC
- Ent. RVM 66 846,21 € TTC
- Ent. VALLET SAUNAL 58 529,90 € TTC

Après analyse des offres par le cabinet INFRA ETUDES la commission a retenu l'entreprise VALLET SAUNAL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise VALLET SAUNAL.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ VOIRIE ROUTE DES FERMES 3^{ème} PHASE

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux de voirie "route des Fermes 3^{ème} phase".

La Commission d'appel d'offres a ouvert trois offres :

- Ent. GOREZ 143 270,28 € TTC
- Ent. RVM 143 913,48 € TTC
- Ent. VALLET SAUNAL 114 796,09 € TTC

Après analyse des offres par le cabinet INFRA ETUDES la commission a retenu l'entreprise VALLET SAUNAL.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise VALLET SAUNAL.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ DÉMOLITION BATIMENT 22 RUE EMILE MORLOT

Le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation d'entreprises pour la démolition du bâtiment 22 rue Emile Morlot.

La Commission d'appel d'offres a ouvert cinq offres :

- Lot 1 désamiantage
- Ent. SAS RVM 0,00 € TTC
 - Ent. D'FER 17 150,64 € TTC
 - Ent. LEBLANC 10 602,54 € TTC
 - Ent. VALLET SAUNAL 12 664,74 € TTC
 - Ent. MARTO & Fils 14 446,95 € TTC

La Commission d'appel d'offres a ouvert cinq offres :

- Lot 2 demolition
- Ent. SAS RVM 46 854,02 € TTC
 - Ent. D'FER 90 686,70 € TTC
 - Ent. LEBLANC 35 204,36 € TTC
 - Ent. VALLET SAUNAL 39 388,17 € TTC
 - Ent. MARTO & Fils 73 476,89 € TTC

Après analyse des offres par le cabinet VARAIN, il est constaté que les offres des lots 1 et 2 de l'entreprise LEBLANC peuvent être retenues suivant les critères demandés.

En conséquence, la commission propose de retenir l'entreprise LEBLANC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise LEBLANC.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉ POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES BATIMENT SUD DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Lors d'une première réunion d'ouverture des plis, la commission a recueilli huit offres. Après analyse, il a été demandé des compléments d'informations. Au final, trois entreprises ont répondu :

- LETELLIER 78 666,18 € TTC
- DUVILLON 88 262,80 € TTC
- SANTIN 98 590,00 € TTC

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'entreprise LETELLIER

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider la décision de la commission et d'autoriser le Maire à signer le marché.

VENTE D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 mai 2011 acceptant la vente d'une parcelle de 1 710 m² à 8,50 € /m² à la communauté de communes pour l'agrandissement de la déchetterie. Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme cette vente dans ces conditions en précisant que les frais de bornage et notaire seront à la charge de la communauté de communes. Avant la réalisation des travaux, une étude concernant la récupération des eaux sera réalisée par la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne et les conclusions transmises à la commune.

VENTE DU 20 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre d'achat ouverte pour la commission le 12 juin 2012.

Une seule enveloppe a été reçue. Il s'agit de SARL Fr.Cablage et SCI BOUZIANI pour une proposition d'achat à 75 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité refuse cette offre et décide de remettre en vente au prix de 160 000 € pour trois mois.

LEGS DUFOUR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 18 décembre 1992 acceptant le legs DUFOUR destiné au ravalement et aménagement de l'office de tourisme.

Aujourd'hui le portefeuille s'élève à 20 905,51 €. Le Maire propose de demander le remboursement pour effectuer les travaux d'aménagement de la salle de l'office de tourisme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

LES GRANDS LACS DE SEINE "REDEVANCE DE SOUTIEN D'ETIAGE"

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier reçu de l'Union des Services d'Eau du sud de l'Aisne daté du 31 mai 2012 relatif à l'application de la redevance de soutien d'étiage au profit de l'Etablissement public territorial de bassin "Les Grands Lacs de Seine", cette redevance étant destinée à participer aux dépenses pour l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des 4 grands lacs réservoirs (application de l'Arrêté Inter préfectoral du 24 janvier 2012).

Monsieur le Maire expose les motivations retenues par le Comité Syndical de l'USESA par délibérations du 09 mai 2012 et du 30 mai 2012, exprimant son opposition face à l'application de cette redevance.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu les délibérations prises par le Comité Syndical de l'USESA en séances du 09 mai 2012 et du 30 mai 2012,
- Entendu que 24 communes du Sud de l'Aisne sont concernées par l'Application de la redevance de soutien d'étiage au profit de l'Etablissement public territorial de bassin "Le Grands Lacs de Seine",
- Considérant la nécessité d'engager une démarche collective, pour s'opposer à l'application de cette redevance,

Décident, après en avoir délibéré :

- d'approuver les délibérations prises par le Comité Syndical de l'USESA en séances du 09 mai 2012 et du 30 mai 2012,
- de s'associer aux recours déposés par les villes de Château-Thierry et d'Epernay, tendant à l'annulation de l'Arrêté Inter préfectoral du 24 janvier 2012 et à l'annulation de la redevance de soutien d'étiage.

FSL (FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENTS) : PARTICIPATION 2012

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la participation au FSL 2012 de 0,41 €/habitant soit 1 144,72 €.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'encaissement d'un chèque de 301,48 € de France Telecom.

ARRÊTÉ INTERDISANT LA RECHERCHE D'EXPLOITATION DE GAZ OU D'HUILE DE SCHISTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à prendre un arrêté municipal

interdisant, la recherche, et/ou l'exploitation de gaz ou huile de schiste.

AUTORISATION DE MAPA POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU POTHUIS

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 15 mai 2012 concernant les conditions de réalisation du lotissement GAFFET REMIOT rue Pierre le Givre.

Le projet urbain et partenarial a été signé le 12 juin 2012 et la somme de 40 000 € a été versée à la commune le 20 juin 2012.

En conséquence, le Maire sollicite le conseil municipal afin de procéder à la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagements du Pothuis.

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer le MAPA (marché à procédure adaptée).

QUESTIONS DIVERSES

↳ Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu le bilan de notre éclairage public par USEDA et le rapport de la SAUR pour l'eau. Ceux-ci sont à disposition au secrétariat.

Pour le réseau d'eau potable, l'évolution du ratio est positive, le ratio passe de 74 % en 2010 à 75,3% en 2011.

↳ Le Maire informe le Conseil Municipal que la voirie Départementale va entreprendre des travaux sur le pont de la Marne. La circulation sera coupée pour un mois ½ à compter du début juillet.

Les travaux de réfection de la route départementale entre le rond-point de Paris et Crouttes sur Marne seront également réalisés en juillet.

↳ Monsieur ROBERT signale que le parc pour les enfants du Clos des Buttes est envahi en fin d'après-midi et jusqu'en début de soirée par des jeunes qui sont extrêmement bruyants.

↳ Madame LAVA fait un rappel des diverses manifestations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.